



NOTE A L'INTENTION DES CANDIDATS ET DES CAPITAINES

L'A.S.N.G. est une association de personnes désirant pratiquer le golf en compagnie d'amis et de camarades dans un climat de convivialité.

1. Le candidat devra :
 - Etre âgé de 55 ans dans l'année à la date à laquelle il effectuera sa demande d'admission.
 - Etre membre du Club et connu depuis longtemps par ses parrains.
 - Avoir un handicap suffisant pour ne pas être une gêne pour ses camarades.
 - Présenter toutes les garanties morales et sportives justifiant son adhésion dans notre Amicale.
2. Le candidat sous la responsabilité du Capitaine, devra être présenté par deux parrains, de préférence membres de son Club, eux-mêmes membres actifs de notre Amicale depuis plusieurs années.
3. L'un de ses parrains devra se procurer, auprès du Capitaine de son Club, le formulaire d'admission, qu'il remettra au candidat en insistant sur la nécessité de remplir avec une grande attention.
4. Dès réception des documents suivants : (avant la fin Janvier de la saison en cours)
 - Une lettre de motivation du candidat.
 - La demande d'admission.
 - Une photo d'identité.
 - Un chèque de 70 € de droit d'entrée.
 - Un chèque de 75 € de cotisation 2010

Le dossier du candidat est alors constitué et remis au Capitaine de son Club, par ses parrains, pour avis. Si ce dernier donne un avis favorable, il adressera le dossier à Alain DAGUISE, Président de la Commission d'Admission, pour étude et examen, puis proposera pour décision au bureau de l'A.S.N.G. L'avis sera donné officiellement en début d'année à l'occasion de la réunion des Capitaines.

Si l'avis est favorable, le dossier du candidat retenu sera après règlement de sa cotisation annuelle, transmis au Trésorier pour enregistrement.